

Rapport établi à la demande du

Comité sur la sensibilisation des investisseurs des AUTORITÉS CANADIENNES EN VALEURS MOBILIÈRES

Étude 2007 des ACVM sur les investisseurs :

Comprendre les conséquences sociales de la fraude
financière

Autorités canadiennes en valeurs mobilières | www.csa-acvm.ca

Tour de la Bourse
800, square Victoria
Bureau 4130
Montréal (Québec)
H4Z 1J2



Innovative Research Group, Inc. | www.innovativeresearch.ca

Bureau de Vancouver
1055 West Hastings, 3rd Floor
Vancouver CB | V6E 2E9
Tél. : 604-662-4022
Télec. : 604-684-6024

Toronto Office
350 Bay Street, 3rd Floor
Toronto ON | M5H 2S6
Tél. : 416-642-6340
Télec. : 416-640-5988



Table des matières

Table des matières.....	i
1. Résumé 1	
1.1 Une question de confiance.....	1
1.2 Principales constatations.....	2
1.2.1 Les conséquences sociales de la fraude.....	2
1.2.2 L'expérience des Canadiens en matière de fraude financière.....	4
1.2.3 Profil des petits investisseurs canadiens.....	6
1.2.4 Attitude à l'égard des autorités provinciales en valeurs mobilières.....	7
2. Introduction.....	9
2.1 À propos de la présente étude.....	9
2.1.1 Fondements de l'étude.....	9
2.1.2 Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.....	12
2.1.3 Innovative Research Group.....	12
2.2 Méthodologie.....	12
2.2.1 Plan du questionnaire.....	12
2.2.2 Essai préliminaire du questionnaire.....	13
2.2.3 Échantillonnage.....	14
Annexe A - Questionnaire.....	1

1. Résumé

1.1 Une question de confiance

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont retenu les services de Innovative Research Group afin qu'elle étudie les conséquences de la fraude financière au-delà des pertes financières subies par les victimes. Dans le cadre d'une étude en ligne menée auprès de 5 868 personnes dans l'ensemble du Canada, des victimes de fraude, leurs amis proches et les membres de leur famille ont été invités à partager leur expérience de la fraude ou des tentatives de fraude financière. On leur a également demandé quelle était leur perception des conséquences sociales de la fraude financière. Quelles sont les principales conclusions de cette étude?

En bref, on constate que le facteur déterminant du succès de la fraude financière est la relation de confiance. Les fraudeurs exploitent la confiance des investisseurs et, ce faisant, ils la minent. Dans la plupart des cas, c'est par l'entremise d'une personne de confiance que les victimes se font proposer un placement frauduleux. La principale conséquence de la fraude est la perte de confiance de la victime envers autrui ainsi qu'à l'égard des placements et des marchés des capitaux.

Toutefois, le coût social de la fraude financière ne s'arrête pas là. Les victimes, en particulier celles qui perdent 10 000 \$ ou plus, connaissent souvent une augmentation de leur niveau de stress et ressentent de la colère. Dans bien des cas, elles souffrent de dépression ou éprouvent un sentiment de perte et d'isolement. Dans une moindre proportion mais tout de même assez couramment, les personnes ayant subi des pertes importantes vivent des crises de panique ou d'anxiété, sont plus vulnérables aux maladies ou subissent une perte ou un gain de poids très important. Les amis et les membres de la famille des victimes de fraude ont tendance à observer des conséquences plus graves que ce que les victimes osent avouer.

Environ un Canadien sur vingt a déjà été victime de fraude financière. Près de un Canadien sur cinq a un ami proche ou un membre de sa famille qui a été victime de fraude. Quatre Canadiens sur dix se sont déjà fait proposer un placement frauduleux. Compte tenu de l'ampleur du phénomène, il n'est pas surprenant de constater que les Canadiens prennent la fraude très au sérieux; de fait, neuf Canadiens sur dix se sont dits d'accord avec l'énoncé selon lequel « les conséquences de la fraude financière peuvent être aussi graves que celles de crimes comme le vol et les voies de fait ».

Les Canadiens trouvent que le « système » prend la fraude trop à la légère. La moitié des répondants se sont dits en désaccord avec l'énoncé selon lequel « les autorités considèrent la fraude financière aussi sérieusement que les autres actes criminels », sept Canadiens sur dix croient que les fraudeurs « s'en tirent en général » et la même proportion de Canadiens croient que les fraudeurs qui se font prendre « se font habituellement imposer tout au plus une peine légère ».

Malgré cette perception, la plupart des Canadiens estiment qu'ils gagnent à dénoncer la fraude. Toutefois, bien peu le font en réalité. Seulement 17 % de ceux à qui on a proposé un placement frauduleux ont dénoncé la dernière tentative de fraude dont ils ont fait l'objet. Fait encore plus inquiétant, seulement 22 % des personnes ayant été victimes de fraude à une seule occasion et 28 % de celles qui en ont été victimes à plus d'une occasion ont dénoncé la dernière fraude dont elles ont fait l'objet. Les réponses reçues donnent à penser que les *tentatives* de fraude ne sont pas dénoncées parce qu'elles semblent trop communes ou parce qu'il n'est pas évident qu'il s'agit d'une fraude. Les raisons données par les victimes de fraudes *réelles* pour justifier leur omission de dénoncer ces fraudes sont plus diversifiées : certaines personnes ont dit qu'elles étaient embarrassées, d'autres qu'il s'agissait d'une perte de temps ou que la procédure était trop compliquée, que la somme en jeu était peu importante, qu'elles ne disposaient pas de preuve ou encore que la fraude avait déjà été dénoncée.

Bien que les personnes ayant dénoncé des *tentatives* de fraude semblent satisfaites de la façon dont les autorités ont donné suite à leur dénonciation, les *victimes* de fraude se sont dites insatisfaites du traitement de leur cas, principalement parce qu'elles ont eu l'impression que les autorités¹ ne faisaient rien pour corriger la situation.

Diverses attitudes tendent à rendre les gens vulnérables à la fraude financière. Les personnes qui ne font tout simplement pas confiance aux professionnels en placement, celles qui croient fermement qu'il faut contourner les règles pour avancer dans la vie et celles qui jugent que chaque placement est un pari sont deux à trois fois plus susceptibles de se faire escroquer que le Canadien moyen. Les personnes qui ont été victimes de fraude à plus d'une occasion sont plus susceptibles de mordre à l'hameçon lorsqu'elles se font proposer un placement frauduleux par courriel ou sur Internet que celles qui en ont été victimes à une seule occasion.

En fin de compte, le problème réside dans la confiance. Personne n'est à l'abri de la fraude parce que les tentatives de fraude qui réussissent sont souvent présentées par des personnes de confiance, peu importe qui.

1.2 Principales constatations

1.2.1 Les conséquences sociales de la fraude

La principale conséquence de la fraude est la perte de confiance. Les victimes de fraude perdent confiance non seulement dans les marchés et les placements, mais également envers autrui.

- Un peu plus des deux tiers (68 %) des victimes de fraude affirment qu'elles sont moins disposées à faire confiance aux autres depuis qu'elles ont été escroquées et 63 % d'entre elles se disent dorénavant moins enclines à faire des placements.
- Parmi les personnes ayant subi des pertes de 10 000 \$ ou plus à la suite d'une fraude, 84 % sont moins disposées à faire confiance aux autres et 75 % d'entre elles sont moins enclines à faire des placements.

¹ « Autorités » réfère à la GRC, à la police provinciale, à des membres de la collectivité juridique, aux associations du secteur financier, aux associations de protection des consommateurs et aux autorités en valeurs mobilières.

- Les amis et les membres de la famille ont tendance à percevoir les conséquences de la fraude de la même manière que les victimes ayant subi des pertes importantes; 81 % d'entre eux ont affirmé que la victime qu'ils connaissent était moins disposée à faire confiance aux autres et 77 % d'entre eux ont affirmé que la victime était moins encline à faire des placements.

La fraude ébranle également la confiance des victimes à l'égard de la façon dont les marchés sont gérés.

- La moitié des victimes sont d'accord avec l'énoncé selon lequel « depuis qu'on m'a convaincu d'investir dans un placement qui s'est révélé frauduleux, je n'ai aucune confiance en la façon dont les placements sont gérés et réglés au pays ».
- Une majorité de victimes, soit 54 % d'entre elles, sont également d'accord avec l'énoncé selon lequel « étant donné la manière dont les autorités² ont donné suite à ma dénonciation concernant la fraude financière, je n'ai aucune confiance en la façon dont les placements sont gérés et réglés au pays ».

La deuxième conséquence de la fraude, en particulier chez les victimes ayant perdu plus de 10 000 \$, est la détérioration de la santé.

- Les principaux problèmes de santé rapportés sont d'ordre émotionnel, 36 % des victimes de fraude ayant affirmé avoir connu une augmentation de leur niveau de stress et 32 % d'entre elles ayant plus souvent ressenti ou manifesté de la colère.
- Parmi les victimes ayant perdu 10 000 \$ ou plus, 60 % ont connu une augmentation de leur niveau de stress et 49 % ont plus souvent ressenti ou manifesté de la colère.
- Les amis et les membres de la famille ont observé des conséquences sur la santé dans une plus grande proportion de cas, 68 % d'entre eux ayant affirmé que les victimes avaient connu une augmentation de leur niveau de stress et 54 % d'entre eux ayant affirmé que les victimes avaient plus souvent ressenti ou manifesté de la colère.

Les problèmes de santé mentale se situent au deuxième rang en importance des conséquences sur la santé observées chez les victimes.

- Un peu plus du cinquième des victimes (22 %) disent avoir souffert de dépression (22 %) ou avoir éprouvé un très fort sentiment de perte ou d'isolement (20 %).
- Encore une fois, les victimes ayant perdu plus de 10 000 \$ sont les plus gravement touchées, 43 % d'entre elles ayant dit avoir souffert de dépression et 38 % d'entre elles ayant dit avoir éprouvé un très fort sentiment de perte ou d'isolement.
- Les amis et les membres de la famille ont observé des problèmes de santé mentale dans une proportion de cas encore plus grande, 48 % d'entre eux ayant mentionné une dépression chez les victimes et 44 %, un sentiment de perte ou d'isolement.

Les problèmes de santé physique se situent au troisième rang en importance des conséquences sur la santé observées chez les victimes.

- Une victime sur dix ou plus a affirmé avoir subi une perte ou un gain de poids très important (10 %), avoir été plus vulnérable aux maladies (12 %) ou avoir vécu des crises de panique ou d'anxiété (15 %) en conséquence de la fraude dont elle ont fait l'objet.

² « Autorités » réfère à la GRC, à la police provinciale, à des membres de la collectivité juridique, aux associations du secteur financier, aux associations de protection des consommateurs et aux autorités en valeurs mobilières.

- Ces conséquences ont été subies plus souvent chez les victimes ayant perdu une somme importante, le tiers d'entre elles ayant affirmé avoir été plus vulnérables aux maladies (32 %) ou avoir vécu des crises de panique ou d'anxiété (33 %) et près d'une victime sur cinq ayant affirmé avoir subi une perte ou un gain de poids très important (18 %).

La dernière conséquence de la fraude est la détérioration des relations sociales. Une proportion faible mais tout de même significative des victimes de fraude se sont éloignées de leurs amis, des membres de leur famille et de leur collectivité en général.

- Entre un dixième et un cinquième des victimes ont déclaré avoir diminué leur participation à des activités sociales (19 %), avoir perdu des amis (16 %), avoir participé moins activement aux activités familiales (12 %) et avoir consacré moins de temps aux activités bénévoles.
- Dans chaque cas, ces résultats sont environ de 10 % supérieurs chez les victimes ayant perdu 10 000 \$ ou plus.
- Les amis et les membres de la famille ont observé des conséquences sociales dans une proportion de cas environ 20 % plus élevée que l'ensemble des victimes de fraude et environ 10 % plus élevée que les victimes ayant perdu une somme importante.

Les victimes de fraude n'obtiennent pas nécessairement l'aide de leurs amis et des membres de leur famille pour se remettre de leur perte. Les avis quant au soutien apporté par les proches de la victime à la suite d'une fraude sont partagés.

- Chez les victimes, 38 % estiment qu'elles ont bénéficié du soutien de leurs proches et que ceux-ci les ont aidées à se remettre de leur perte (26 % des victimes ne sont pas de cet avis).
- Parmi les amis et les membres de la famille des victimes de fraude financière, 42 % estiment que la victime a bénéficié du soutien de ses proches et que ceux-ci l'ont aidée à se remettre de sa perte (31 % d'entre eux ne sont pas de cet avis).

Au moins un ami ou un membre de la famille sur six estime que la fraude financière a contribué dans une certaine mesure à la séparation ou au divorce de la victime, tandis que seulement 4 % des victimes partagent cet avis. Il va sans dire que chaque histoire comporte de multiples facettes, mais cet écart entre les deux perceptions est le plus important observé dans l'ensemble des conséquences sociales.

Malgré les préjudices subis, les victimes conservent un certain optimisme. La majorité des victimes de fraude (75 %) croient qu'elles se remettront de la dernière fraude financière dont elles ont fait l'objet, alors que moins du cinquième des victimes (18 %) croient qu'elles ne s'en remettront jamais.

- Le pourcentage d'optimistes s'accroît au fil du temps : les victimes ayant été escroquées au cours des trois dernières années croient qu'elles s'en remettront dans une proportion moindre (71 %) que celles qui ont été escroquées il y a 20 ans ou plus (88 %).

1.2.2 L'expérience des Canadiens en matière de fraude financière

Les Canadiens estiment que les autorités ne considèrent pas la fraude financière aussi sérieusement qu'elles le devraient.

- 91 % des Canadiens se disent d'accord avec l'énoncé selon lequel « les conséquences de la fraude financière peuvent être aussi graves que celles de crimes comme le vol et les voies de fait ». Les répondants se disant d'accord avec cet énoncé sont

extrêmement nombreux, sept répondants sur dix (68 %) se disant fortement d'accord et seulement un répondant sur quatre (23 %) se disant plutôt d'accord.

- Toutefois, la majorité des Canadiens (51 %) ne sont pas d'accord avec l'énoncé selon lequel « Les autorités considèrent la fraude financière aussi sérieusement que les autres actes criminels ».
- La plupart des Canadiens (70 %) estiment que les fraudeurs « s'en tirent en général » et que, même s'ils se font prendre, ils « se font habituellement imposer tout au plus une peine légère » (71 %).

Bon nombre de Canadiens sont couramment exposés au risque de fraude financière.

- Deux Canadiens sur cinq (41 %) se sont fait proposer un placement qu'ils croyaient frauduleux à un moment de leur vie.
- Près de trois Canadiens sur dix (28 %) ont été sollicités par des fraudeurs au cours des trois dernières années.
- Au sein du groupe ayant été sollicité par des fraudeurs au cours des trois dernières années, 30 % ont déclaré avoir été sollicité par pourriel.
- Par conséquent, en excluant la sollicitation par pourriel, un Canadien sur cinq (20 %) s'est fait proposer un placement qu'il croit frauduleux au cours des trois dernières années.

Bien que les tentatives de fraude financière soient relativement courantes, le fait est que très peu de Canadiens dénoncent ces tentatives aux autorités. Seul un petit groupe de répondants (17 %) ont rapporté aux autorités s'être fait proposer un placement qu'ils croient frauduleux (soit 3 % de plus que les 14 % communiquées dans l'étude de l'an dernier intitulée *Indice ACVM des investisseurs*).

- 42 % des répondants ayant dénoncé une tentative de fraude se sont dits satisfaits de la façon dont les autorités ont donné suite à leur dénonciation, tandis que 22 % se sont dits insatisfaits.
- Les raisons les plus souvent citées par les répondants pour justifier leur omission de dénoncer la *dernière tentative de fraude dont ils ont fait l'objet* était qu'il s'agissait d'une fraude « trop commune/dont les autorités devaient déjà être au courant » ou qu'il s'agissait d'une « sollicitation anodine », la proposition faite étant si manifestement frauduleuse qu'aucune personne sensée ne s'y serait laissée prendre.

Près d'un Canadien sur vingt (4,51 %) a été victime d'une fraude financière.

- Parmi les 41 % de Canadiens auxquels on a proposé un placement potentiellement frauduleux au cours de leur vie, 11 % ont investi de l'argent (c.-à-d. que **4,51 % des Canadiens ont investi dans un placement frauduleux au cours de leur vie**).
- Si l'on extrapole à la population adulte du Canada (soit environ 22,5 millions de Canadiens adultes), on estime à 1 014 750 le nombre de Canadiens ayant été victimes d'une fraude financière au cours de leur vie.
- Dans l'étude de 2006 intitulée *Indice ACVM des investisseurs*, 3,96 % des Canadiens ont déclaré avoir investi dans un placement frauduleux.
- Parmi les personnes auxquelles on a proposé un placement frauduleux, le taux le plus élevé de victimes a été enregistré en Colombie-Britannique (14 %), et le taux le plus faible, dans la région de l'Atlantique (4 %).
- 25 % des Canadiens ayant investi dans des placements frauduleux se sont fait escroquer plus d'une fois.
- Parmi les victimes, 7 % ont été escroquées au cours des 12 derniers mois (soit 0,32 % des Canadiens) et 37 % ont été escroquées depuis 2000 (soit 1,67 % des Canadiens).

- Si l'on extrapole aux 22,5 millions de Canadiens adultes, on estime à environ 72 000 le nombre de Canadiens ayant été victimes de fraude au cours des 12 derniers mois et à 375 750 le nombre de Canadiens ayant été victimes de fraude depuis 2000.

Seulement 24 % des victimes de fraude ont dénoncé la fraude aux autorités.

- Les raisons les plus souvent citées par les victimes pour justifier leur omission de dénoncer la fraude étaient les suivantes :
 - La victime était trop embarrassée.
 - La somme d'argent en jeu était peu importante.
 - La procédure était trop compliquée.
 - La victime n'avait pas de preuve.
 - Les fraudeurs étaient établis à l'étranger ou avaient fait faillite.

Le facteur déterminant du succès des fraudes est la relation de confiance.

- 65 % des personnes ayant été victimes de fraude à plus d'une occasion ont indiqué que le niveau de confiance qu'elles avaient accordé aux personnes qui leur avaient proposé le placement frauduleux était élevé. Cette proportion atteint 73 % dans le cas des victimes d'une première fraude.
- Dans la plupart des cas, la dernière fois qu'elles se sont fait escroquer, les victimes ont été présentées au fraudeur par un ami, un voisin, un collègue ou un membre de leur famille (49 %).

À la suite de leur plus récente expérience de fraude, 74 % des victimes n'ont rien récupéré de la somme investie.

- En dénonçant une fraude financière, la victime accroît ses chances de récupérer une partie de la somme investie, mais rien ne le garantit.

Les fraudes financières ont une incidence importante sur les finances personnelles des Canadiens qui en sont victimes.

- La fraude a de graves conséquences financières pour les victimes; 32 % d'entre elles ont indiqué que leur dernier placement qui s'est révélé frauduleux avait eu **des conséquences extrêmement importantes ou importantes** sur leurs finances personnelles.
- Les personnes ayant été victimes de fraude à plus d'une occasion sont particulièrement touchées, car non seulement elles investissent des sommes plus importantes que celles qui ont été victimes de fraude à une seule occasion (34 % des personnes victimes à plus d'une occasion ont investi au moins 10 000 \$ contre 21 % pour les personnes victimes à une seule occasion), mais elles investissent également une plus grande part de leurs épargnes (43 % pour les personnes victimes à plus d'une occasion contre 30 % pour les personnes victimes à une seule occasion).

1.2.3 Profil des petits investisseurs canadiens

Le quart des Canadiens adultes n'ont pas d'épargnes en vue de l'avenir.

- 26 % des Canadiens âgés de 18 ans et plus n'ont pas d'épargnes en vue de l'avenir; ce résultat est semblable à celui obtenu à la suite de l'enquête téléphonique menée l'an dernier.
 - C'est au Québec que ce pourcentage est le plus élevé (36 %) et en Ontario qu'il est le plus faible (20 %).

- Seulement 51 % des Canadiens adultes possèdent des actions, des obligations ou des parts de fonds communs de placement hors des régimes de retraite d'entreprise – ce pourcentage atteint son niveau le plus élevé en Colombie-Britannique (56 %) et son niveau le plus faible au Québec (41%).

Baisse du niveau de confiance des Canadiens en ce qui concerne leurs propres décisions et envers les autres.

- Le niveau de confiance en ce qui concerne la prise de décisions en matière de placement a légèrement fléchi par rapport à celui rapporté dans l'étude de l'an dernier (48 % contre 51 %, respectivement). Toutefois, c'est au Québec que ce niveau de confiance est le plus élevée (51 %).
- 29 % des répondants de la Colombie-Britannique sont d'accord avec l'énoncé « Je ne fais tout simplement pas confiance aux professionnels en placement »; il s'agit du plus faible taux d'accord avec cet énoncé ayant été relevé.
- Les deux tiers (66 %) des répondants estiment que, peu importe les recherches effectuées, chaque placement est un pari. Toutefois, seulement 51 % des répondants du Québec partagent cet avis.

La formation en matière de finances personnelles n'est pas monnaie courante.

Moins de deux répondants sur dix (17 %) se souviennent d'avoir suivi des cours portant sur les finances personnelles à l'école primaire ou secondaire. Toutefois, la proportion des répondants ayant suivi de tels cours est à son niveau le plus élevé au Québec (25 %) et le plus faible dans les Prairies (11 %).

1.2.4 Attitude à l'égard des autorités provinciales en valeurs mobilières

La majorité des répondants (53 %) ignorent s'il existe un organisme provincial responsable de la réglementation des placements de valeurs mobilières dans leur province.

- Ce pourcentage n'a pratiquement pas changé par rapport à l'an dernier (54 %), alors que moins de la moitié des répondants (45 %) indiquaient qu'ils connaissaient l'existence d'un organisme de réglementation provincial.
- Cette année, la plus grande proportion des répondants ayant connaissance de l'existence d'un tel organisme a été enregistrée au Québec (55 %), tandis que la plus faible l'a été dans les Prairies (32 %).

Après qu'on leur ait rappelé l'existence d'un organisme de réglementation, seulement 32 % des Canadiens ont affirmé que l'organisme de réglementation des valeurs mobilières de leur province leur est très ou assez familier. Ce pourcentage est moins élevé que celui constaté l'an dernier, alors que 35 % des Canadiens affirmaient que l'organisme de réglementation des valeurs mobilières de leur province leur était familier.

- Il n'est pas surprenant de constater que les personnes les plus actives sur les marchés des capitaux connaissent dans une plus forte proportion l'organisme de réglementation de leur province. La majorité des investisseurs actifs (51 %) connaissent l'organisme de réglementation de leur province, tandis que seulement 16 % des personnes qui n'ont pas d'épargnes affirment que l'organisme de réglementation de leur province leur est très ou assez familier.
- Les Ontariens sont ceux qui connaissent dans une plus forte proportion l'organisme de réglementation de leur province, 41 % d'entre eux ayant affirmé que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario leur était très ou assez familière.

- Les répondants des Prairies et des provinces de l'Atlantique sont ceux qui connaissent dans la plus faible proportion l'organisme de réglementation de leur province, seulement 23 % d'entre eux ayant affirmé qu'il leur était très ou assez familier.

24 % des répondants qui connaissaient déjà l'existence de l'organisme de réglementation de leur province ont affirmé avoir une opinion favorable de celui-ci, tandis que 45 % ont affirmé en avoir une opinion ni favorable ni défavorable.

- Les plus grandes proportions tant de répondants ayant une opinion favorable que de répondants ayant une opinion défavorable de l'organisme de réglementation de leur province ont été enregistrées au Québec (30 % et 20 %, respectivement); toutefois, ce résultat est probablement lié au pourcentage relativement élevé de résidents du Québec qui ont connaissance de l'existence de l'Autorité des marchés financiers.

Le rôle actuel des organismes de réglementation provinciaux n'est pas clair.

- Au chapitre des mesures que peuvent prendre les organismes de réglementation provinciaux, leur pouvoir d'application semble méconnu. Un peu moins de la moitié des répondants (46 %) croient que l'organisme de réglementation a le pouvoir d'interdire aux fraudeurs de vendre des placements dans leur province, alors que 42 % des répondants ne savent pas si l'organisme de réglementation a ce pouvoir ou non.

Les Canadiens souhaitent que les organismes de réglementation jouent un rôle actif.

- Bien qu'en général, les Canadiens ne connaissent pas leur organisme de réglementation provincial, ils croient fermement en l'importance de l'application de la réglementation et de politiques visant à lutter contre la fraude.
 - 93 % des répondants estiment qu'il est important que les organismes de réglementation interdisent à quiconque enfreint les règles de vendre des placements (95 % dans la région de l'Atlantique).
 - 86 % des répondants estiment qu'il est important que les organismes de réglementation établissent les règles applicables au secteur financier de leur province (89 % en Ontario et dans la région de l'Atlantique).

2. Introduction

2.1 À propos de la présente étude

L'*Étude 2007 des ACVM sur les investisseurs : Comprendre les conséquences sociales de la fraude financière* (l'« étude ») a été réalisée en deux volets, soit au moyen d'un sondage téléphonique par composition aléatoire et d'une enquête en ligne approfondie. Le sondage téléphonique, auquel ont participé 2 000 répondants, a servi à établir un taux d'incidence aux fins de la pondération des profils de placement des Canadiens. L'enquête en ligne a permis d'établir le profil des différentes catégories d'investisseurs canadiens et de réunir un important échantillon de victimes de fraude ainsi que de leurs amis proches et des membres de leur famille afin de mieux comprendre les conséquences sociales de la fraude financière.

L'étude a été menée du 16 au 31 juillet 2007 par Innovative Research Group, Inc., cabinet national de recherche sur l'opinion publique. Les résultats sont tirés de 5 868 entrevues réalisées en ligne auprès de Canadiens de 18 ans et plus.

Pour obtenir un échantillon représentatif de la population, nous avons pondéré l'échantillon en fonction des données provenant du sondage téléphonique sur le comportement des Canadiens en matière de placement et du Recensement du Canada de 2001. Compte tenu de la taille de l'échantillon, les résultats regroupés sont considérés comme précis à $\pm 1,28$ point de pourcentage près, 19 fois sur 20 (la marge d'erreur varie selon les régions).

2.1.1 Fondements de l'étude

L'étude est fondée sur des recherches antérieures, menées au Canada et à l'étranger, ayant trait aux conséquences de la fraude pour ceux qui en sont victimes. La présente étude visait notamment à mettre à profit les recherches effectuées en milieu universitaire pour recueillir des données nouvelles et significatives sur l'expérience des victimes de fraude tout en tirant parti des connaissances acquises dans le cadre de travaux antérieurs pour concevoir le questionnaire. Les conclusions des travaux consultés par INNOVATIVE résumées ci-dessous ont servi à former la trame de la présente étude et à élaborer le questionnaire utilisé dans le cadre de celle-ci.

La partie du rapport intitulée *Profil des investisseurs* contient de nombreuses questions de suivi qui ont été utilisées dans le cadre de l'étude de 2006 intitulée *Indice ACVM des investisseurs*, effectuée l'année dernière. Les nouvelles questions portant sur les connaissances en matière de placement que renferme le questionnaire sont issues du processus de consultation entre les représentants des ACVM et INNOVATIVE, ainsi que d'articles, notamment celui de Baker et Faulkner (2003) et ceux du Consumer Fraud Research Group (2006), selon lesquels les victimes ont souvent un niveau d'intelligence plus élevé que la moyenne. Par conséquent, nous avons posé aux répondants une série de questions portant sur leurs connaissances, allant des plus élémentaires (par exemple, les avantages de la diversification) aux plus complexes (par exemple, le prix des obligations).

En outre, pour avoir une bonne idée des attitudes des investisseurs à l'égard des placements, nous avons consulté des articles tels que celui de Grunseit, Marlin et Kell (2002), qui révèle que certaines victimes considèrent *tout* placement comme un pari. Nous nous sommes également

fondés sur des articles du Department of Justice des États-Unis, qui établissent le profil des victimes de fraude, pour formuler nos énoncés ayant trait à ce qu'il faut faire pour *avancer dans la vie* et à la confiance envers les professionnels en placement.

La deuxième partie du rapport, qui contient une combinaison de questions de suivi et de nouvelles questions, est fondée sur la recherche de Grunseit, Marlin et Kell (2002), qui utilise la « sollicitation à froid » comme indicateur de la fraude, ainsi que sur la recherche de Titus (1999).

Selon l'étude de Walsh et Schram (1980), dont il est question dans l'ouvrage de Geis (1980), les gens associent souvent la fraude à d'autres crimes contre la personne, notamment les voies de fait, en raison de leurs conséquences similaires. En outre, l'étude de Moore et Mills (1990) semble indiquer que les personnes qui décident de dénoncer une fraude financière dont elles ont été victimes reçoivent des réponses insatisfaisantes de la part des services policiers ou des organismes de réglementation. Par conséquent, nous avons posé aux répondants à la fois des questions conceptuelles au sujet de l'efficacité de la dénonciation des fraudes et des questions de fait portant sur la dénonciation de fraudes.

Les parties 3 et 4 de l'enquête renferment des questions permettant d'établir une distinction entre l'expérience des personnes à qui on a seulement proposé un placement frauduleux et celle des personnes qui ont réellement été escroquées, les recherches préliminaires ayant révélé que ces expériences n'étaient pas identiques. Il convient de préciser que les personnes à qui on propose un placement frauduleux ne tombent pas toutes dans le piège. Selon certains articles (notamment ceux de Titus), la proportion de victimes équivaut à peu près au tiers des personnes à qui on propose un tel placement. Nos résultats diffèrent, comme on le constatera plus loin.

En ce qui a trait aux questions portant sur l'expérience des victimes, INNOVATIVE a consulté des travaux tels que ceux de Moore et Mills (1990), qui suggèrent que la perte de confiance à l'égard des institutions est une conséquence de la fraude. Par ailleurs, les recherches de Shichor, Doocey et Geis (1996) ainsi que celles de Titus (1999) ont servi de fondement aux questions portant sur la situation de la victime au moment de la fraude; selon ces chercheurs, les personnes approchant l'âge de la retraite seraient tout particulièrement susceptibles d'être escroquées, ce qui a incité INNOVATIVE à recueillir des renseignements sur cette donnée et d'autres variables connexes.

La question concernant la somme perdue par les victimes par suite de la fraude est inspirée de l'article de Copes et Kerley (2002), qui révèle que « la variable prédictive la plus significative et la plus concluante pour déterminer si les personnes dénonceront la fraude dont elles sont victimes pour une première ou une deuxième fois est la somme perdue par suite de la fraude »³. Le questionnaire contient également des questions concernant la situation personnelle de la victime au moment de la fraude, les renseignements figurant dans l'article de Mason et Benson (1996) suggérant que le soutien social « atténue les effets physiques et psychologiques néfastes d'événements stressants et de situations de crise, tels que le fait d'être victime d'un acte criminel » (selon l'analyse documentaire effectuée par Mason et

³ Dans le présent document, les versions françaises des citations tirées des travaux consultés sont des traductions libres.

Benson, dont le contenu est analysé dans les études de Greenburg et Ruback (1992), de Cassel (1976) et de Cobb (1976)).

En ce qui a trait aux questions portant sur les conséquences sociales, INNOVATIVE visait trois objectifs : premièrement, répondre aux préoccupations des ACVM, qui souhaitent vivement connaître les conséquences sociales de la fraude; deuxièmement, comparer les résultats de l'étude menée au Canada à ceux d'études effectuées dans d'autres pays et, troisièmement, augmenter la taille de l'échantillon des personnes ayant fait état de conséquences sociales, de façon à présenter des résultats significatifs.

Afin d'atteindre ces objectifs, nous avons posé aux victimes ainsi qu'à leurs amis et aux membres de leur famille un grand nombre de questions permettant de découvrir les conséquences de la fraude financière sur les victimes et leur entourage. Pour élaborer ces questions, INNOVATIVE a consulté les études réalisées par le Department of Justice des États-Unis, qui a publié des articles sur les conséquences émotionnelles de la fraude, par Moore et Mills (1990), par Shichor, Doocey et Geis (1996) ainsi que par Mason et Benson (1996), qui couvrent en particulier un certain nombre de questions portant sur les conséquences sociales de la fraude.

Par ailleurs, l'étude de Gray et Acierno (2002) sur les personnes âgées victimes de crimes a servi de fondement aux questions d'INNOVATIVE qui traitent des conséquences de la fraude financière sur la santé, les travaux de ces chercheurs ayant permis de découvrir que certaines personnes avaient vécu des crises de panique ou d'anxiété. Dans leur article, Gray et Acierno mentionnent également que près de la moitié des victimes interrogées ont eu des problèmes de sommeil, que deux personnes sur cinq se sont senties déprimées et qu'un nombre similaire ont affirmé être fatiguées et avoir des problèmes de concentration. Un peu plus du tiers ont dit éprouver moins d'intérêt pour leurs activités en général. De même, selon les articles publiés par la National Victim Assistance Academy (une subdivision du Department of Justice des États-Unis), les victimes ressentiraient de plus hauts niveaux de stress, de culpabilité et de honte, souffriraient plus souvent de dépression et se sentiraient davantage trahies.

Les questions de suivi de la dernière partie de l'étude avaient pour but de vérifier et d'enrichir les points de référence établis dans le cadre de l'étude de 2006 intitulée *Indice ACVM des investisseurs*.

La vaste analyse documentaire effectuée, les réunions préparatoires entre les ACVM et INNOVATIVE et l'utilisation de questions de l'étude précédente ont permis de rédiger le questionnaire détaillé et novateur qui a été utilisé dans le cadre de l'étude de 2007 des ACVM. L'étude, dont les résultats sont comparables à certains résultats de recherche existants, est unique en ce qu'elle vise les victimes *canadiennes* de la fraude financière, un groupe cible qui, selon ce que INNOVATIVE a pu constater, n'a pas souvent fait l'objet de recherches. Qui plus est, nous avons fait des découvertes sur les conséquences de la fraude financière en demandant à des membres de la famille ou à des amis proches des victimes de décrire les réactions de celles-ci au crime subi. Comme on peut le constater à la lecture du résumé qui précède et du rapport dans son ensemble, bon nombre des résultats de la présente étude de 2007 des ACVM sont surprenants et intéressants.

2.1.2 Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Les ACVM sont le conseil composé des autorités provinciales et territoriales en valeurs mobilières. Elles coordonnent et harmonisent la réglementation des marchés des capitaux du Canada. Elles ont pour mandat de protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales et frauduleuses par la réglementation du secteur des valeurs mobilières. À cette fin, elles s'efforcent notamment de sensibiliser les investisseurs aux risques, aux responsabilités et aux avantages associés à l'investissement.

2.1.3 Innovative Research Group

Innovative Research Group, Inc. (« INNOVATIVE ») est un cabinet national de stratégie et de recherche sur l'opinion publique qui fournit à ses clients les renseignements essentiels dont ils ont besoin pour évaluer et relever les défis liés aux relations publiques et aux communications d'entreprise. INNOVATIVE offre aux sociétés ouvertes ou fermées et aux organisations gouvernementales ou non gouvernementales des services de haut niveau dans les domaines des conseils stratégiques, des recherches sur les communications, de la gestion de notoriété, des programmes d'évaluation, de l'évaluation du rendement et des conseils en relations publiques.

2.2 Méthodologie

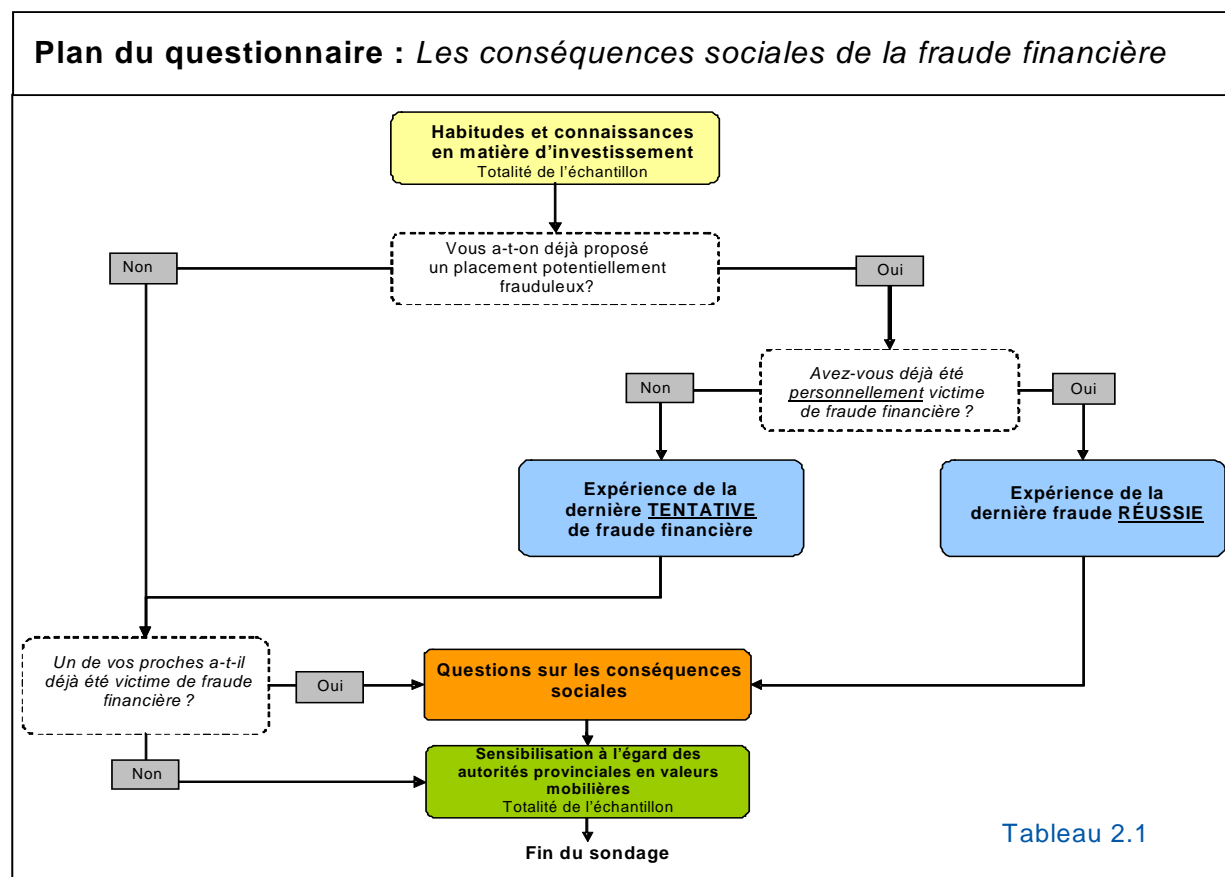
2.2.1 Plan du questionnaire

Le questionnaire de l'étude a été élaboré en collaboration avec des représentants du comité sur la sensibilisation des investisseurs des ACVM dans le cadre d'une série d'ateliers tenus à Toronto et à Montréal au printemps 2007.

La partie principale du questionnaire a été conçue de manière à établir un profil des habitudes et des connaissances des Canadiens en matière d'investissement et de suivre l'évolution de la sensibilisation du public à l'égard des autorités provinciales en valeurs mobilières (en reprenant les questions posées dans l'étude de 2006 intitulée *Indice ACVM des investisseurs*).

Une rubrique du questionnaire a également été élaborée afin de recenser un sous-échantillon de personnes ayant été victimes de fraude ainsi que d'amis proches ou de membres de la famille de victimes de fraude. Les questions de cette rubrique, plus détaillées, portent sur les conséquences sociales de la fraude financière pour les victimes et leur entourage.

Le tableau 2.1 ci-dessous illustre la répartition de l'échantillon parmi les diverses rubriques du questionnaire. Le texte intégral du questionnaire figure à l'annexe A du présent rapport.



2.2.2 Essai préliminaire du questionnaire

Un essai préliminaire du questionnaire a été réalisé afin de vérifier si la formulation des questions était dépourvue de toute ambiguïté potentielle, et si les répondants pouvaient suivre facilement le déroulement et le plan d'ensemble du questionnaire.

INNOVATIVE a recruté au hasard six répondants ayant l'habitude de participer à des sondages en ligne sur son panel Canada 20/20 (www.canada2020.com). Trois des répondants sélectionnés au hasard étaient francophones alors que les trois autres étaient anglophones. Des courriels contenant des hyperliens vers le sondage disponible en ligne ainsi que vers des instructions en ligne leur ont été envoyés. Les évaluateurs ont répondu au sondage en ligne et ont été interviewés par téléphone.

Afin d'obtenir le plus de réactions possible à la rubrique concernant les victimes de fraude, on a demandé aux répondants qui avaient sauté cette rubrique de refaire le sondage à nouveau en supposant qu'ils avaient été victimes de fraude.

Les entrevues ont été menées de la manière décrite ci-dessous.

Méthodologie de l'essai préliminaire

Explication du sondage par l'intervieweur (5 minutes)

Les modérateurs ont passé en revue les points suivants avec les évaluateurs du questionnaire en ligne :

- La sensibilisation des investisseurs est une priorité pour les autorités en valeurs mobilières de tout le Canada. L'étude de cette année porte principalement sur les conséquences sociales de la fraude financière au-delà des pertes financières subies par les victimes.
- Afin de comprendre les conséquences de la fraude financière, on a demandé aux Canadiens quel effet a eu la fraude sur eux, personnellement, *ainsi que* sur leurs amis proches et les membres de leur famille.
- Les ACVM souhaiteraient mesurer jusqu'à quel point les Canadiens connaissent les autorités provinciales en valeurs mobilières dans l'ensemble du pays. Il est important de savoir ce que les Canadiens connaissent de leur autorité provinciale en valeurs mobilières pour concevoir des programmes régionaux et nationaux de sensibilisation des investisseurs qui soient pertinents et efficaces.
- Afin de protéger leur confidentialité, les évaluateurs ont répondu au sondage en ligne par l'intermédiaire d'un lien anonyme (c'est-à-dire que les réponses données n'étaient pas enregistrées) et les réponses au sondage téléphonique n'ont pas été enregistrées.

Première partie (10 à 15 minutes)

- Le participant devait d'abord répondre seul au sondage en ligne.
- Le temps qu'il a fallu à chaque participant pour répondre au sondage a été consigné.

Deuxième partie (10 à 15 minutes)

- L'intervieweur a ensuite repris le sondage, question par question, avec chaque évaluateur pour savoir si chaque question et chaque rubrique du sondage avait du sens et était facile à comprendre, s'il y avait des termes ou des mots difficiles à comprendre et si les questions étaient présentées dans un ordre logique.

Troisième partie (5 minutes)

L'intervieweur a ensuite demandé à chaque évaluateur de formuler des commentaires généraux (par exemple : Le questionnaire était-il trop long? Certaines rubriques du questionnaire étaient-elles difficiles à comprendre?).

Une fois l'entrevue avec les évaluateurs en ligne terminée, INNOVATIVE a présenté ses recommandations au comité sur la sensibilisation des investisseurs des ACVM, à la suite de quoi les dernières corrections ont été apportées au questionnaire.

2.2.3 Échantillonnage

Les participants à l'étude devaient correspondre à un échantillon représentatif du grand public canadien. Bien que certains groupes puissent être plus particulièrement ciblés, quiconque a la capacité de réunir des fonds en vue de faire un placement constitue une cible potentielle pour les fraudeurs.

Une méthode d'enquête en ligne a été choisie afin de réunir le plus vaste échantillon possible. Ainsi, les ACVM ont pu établir un portrait plus détaillé et fiable de petits sous-échantillons, ce qui était particulièrement important pour arriver à établir les profils des victimes de fraude et les points de vue des membres de leur famille.

Les résultats de l'enquête en ligne ont été pondérés à l'aide de données démographiques de Statistique Canada tirées du recensement de 2001 et des données sur les moyens clés utilisés pour investir (*voir la question Q1 à l'annexe A*), qui ont été obtenues grâce à un sondage téléphonique effectué auprès de 2 000 Canadiens en juin 2006.

Pour les besoins de l'enquête nationale, l'échantillon a été pondéré à n = 5 000. La taille de l'échantillon permet d'évaluer et de comparer en détail les réponses données par les répondants de quatre provinces et de deux régions. Les sous-échantillons se composent des provinces et régions suivantes :

- Colombie-Britannique
- Alberta
- Prairies (Manitoba et Saskatchewan)
- Ontario
- Québec
- Atlantique (Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador).

Le tableau qui suit présente la marge d'erreur (résultats précis 19 fois sur 20) de l'échantillon national et des sous-échantillons régionaux.

Région	C.-B.	Alberta	Prairies	Ontario	Québec	Atlantique	Canada
Échantillon non pondéré	868	498	374	2 359	1 339	430	5 868
Échantillon pondéré	660	465	335	1 885	1 255	400	5 000
Marge d'erreur	±3,33	±4,39	±5,07	±2,02	±2,68	±4,73	±1,28

Annexe A - Questionnaire

Questionnaire établi à la demande du

Comité sur la sensibilisation des investisseurs
des Autorités canadiennes en valeurs
mobilières

Questionnaire (version 21)

Innovative Research Group, Inc. | www.innovativeresearch.ca

Bureau de Vancouver

1055 West Hastings, 3rd Floor

Vancouver BC V6E 2E9

Tél. : 604-662-4022

Télééc. : 604-684-6024

Bureau de Toronto

350 Bay Street, 3rd Floor

Toronto ON M5H 2S6

Tél. : 416-642-6340

Télééc. : 416-640-5988



Présentation du questionnaire

Variabes de l'échantillon (nous avons déjà posé les questions concernant ces variables aux participants du panel Canada 20/20 et nous n'aurons pas à les poser de nouveau dans ce sondage) :

- a. *sexe (Canada 20/20)*
 - b. *province (Canada 20/20)*
 - c. *code postal (Canada 20/20)*
 - d. *revenu du ménage (Canada 20/20)*
 - e. *situation d'emploi (Canada 20/20)*
 - f. *niveau de scolarité (Canada 20/20)*
 - g. *année de naissance (Canada 20/20)*
 - h. *langue utilisée à l'entrevue (français ou anglais) (Canada 20/20).*
-

Bonjour et merci de bien vouloir participer à cette étude sur les Canadiens et leurs placements. Menée pour le compte des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, cette étude servira à l'élaboration de programmes visant à fournir aux investisseurs et aux personnes qui envisagent de faire des placements de l'information qui réponde davantage à leurs besoins. Vous êtes invité à participer à l'étude, que vous ayez déjà effectué ou non des placements.

Veillez répondre à toutes les questions de votre mieux. Nous sommes conscients que vous serez appelé à fournir certains renseignements sensibles. Comme c'est le cas pour tous nos sondages, les réponses que vous fournirez seront strictement confidentielles et seront regroupées afin de préserver votre anonymat.

Nous vous sommes très reconnaissants de votre aide. En remerciement de votre participation au sondage, vous serez automatiquement inscrit, lorsque vous le complétez, au tirage pour la chance de gagner un grand prix de 1 000 \$ OU un des deux (2) prix de 500 \$ chacun OU un des dix (10) prix de 100 \$ chacun.

Merci pour votre temps consacré à ce sondage.

Canada 20 / 20 Team @ Innovative Research Group

Cliquez ICI

Pour en savoir plus sur la politique de confidentialité d'Innovative Research Group inc.



1. Profil des investisseurs

Q1. Avez-vous des épargnes ou des placements en vue de l'avenir, par exemple pour les études, la retraite ou l'achat d'une maison ou pour atteindre tout autre objectif, dans un REER ou hors REER?

- Épargnes ou placements **dans** un REER ou un régime de retraite* 1
- Épargnes ou placements **hors** REER ou régime de retraite* 2
- Épargnes ou placements **dans** un REER ou un régime de retraite **ET hors** d'un tel régime* 3
- Je n'ai pas** actuellement **d'épargnes ni de placements** pour l'avenir* 4

Q2. À votre connaissance, possédez-vous des actions, des obligations ou des parts de fonds communs de placement (hors d'un régime de retraite d'entreprise)?

- Oui* 1
- Non* 2 [passer à Q4]
- Je ne sais pas* 99 [passer à Q4]

Q3. [SEULEMENT SI Q1 = 2 ou 3 OU Q2 = 1] En général, à quelle fréquence achetez-vous ou vendez-vous des placements, comme des actions, des obligations ou des parts de fonds communs de placement, sur les marchés des capitaux?

- À chaque semaine* 1
- À chaque mois* 2
- À chaque trimestre* 3
- Une ou deux fois par année* 4
- Moins d'une fois par année* 5
- Je ne sais pas* 99

Connaissances en placement

Veuillez indiquer si les énoncés suivants sont vrais ou faux :

Q4. Les fonds communs de placement procurent un taux de rendement garanti.

- Vrai* 1
- Faux* 2
- Je ne sais pas* 99

- Q5. Le prix des obligations augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent.
- | | |
|--|----|
| <input type="checkbox"/> <i>Vrai</i> | 1 |
| <input type="checkbox"/> <i>Faux</i> | 2 |
| <input type="checkbox"/> <i>Je ne sais pas</i> | 99 |
- Q6. Lorsqu'un investisseur diversifie ses placements, le risque qu'il perde de l'argent augmente.
- | | |
|--|----|
| <input type="checkbox"/> <i>Vrai</i> | 1 |
| <input type="checkbox"/> <i>Faux</i> | 2 |
| <input type="checkbox"/> <i>Je ne sais pas</i> | 99 |

Confiance des investisseurs

- Q7. **[Q7]** Quel est votre niveau de confiance en vous lorsque vous faites des placements?
- | | |
|--|----|
| <input type="checkbox"/> <i>Très confiant</i> | 1 |
| <input type="checkbox"/> <i>Plutôt confiant</i> | 2 |
| <input type="checkbox"/> <i>Pas très confiant</i> | 3 |
| <input type="checkbox"/> <i>Pas confiant du tout</i> | 4 |
| <input type="checkbox"/> <i>Je ne sais pas</i> | 99 |
- Q8. À l'école primaire ou secondaire, avez-vous suivi des cours portant sur les finances personnelles, par exemple sur l'investissement ou la planification budgétaire?
- | | |
|--|----|
| <input type="checkbox"/> <i>Oui</i> | 1 |
| <input type="checkbox"/> <i>Non</i> | 2 |
| <input type="checkbox"/> <i>Je ne sais pas</i> | 99 |

Pour chacun des énoncés suivants, veuillez indiquer si vous êtes d'accord ou en désaccord : **[VARIER L'ORDRE DES ÉNONCÉS]**

- | | |
|---|----|
| <input type="checkbox"/> <i>Fortement d'accord</i> | 1 |
| <input type="checkbox"/> <i>Plutôt d'accord</i> | 2 |
| <input type="checkbox"/> <i>Ni d'accord ni en désaccord</i> | 3 |
| <input type="checkbox"/> <i>Plutôt en désaccord</i> | 4 |
| <input type="checkbox"/> <i>Fortement en désaccord</i> | 5 |
| <input type="checkbox"/> <i>Je ne sais pas</i> | 99 |

Q9. Peu importe les recherches effectuées, chaque placement est un pari.

Q10. Je ne fais tout simplement pas confiance aux professionnels en placement.

Attitudes à l'égard de la vie en général

En pensant à ce qui caractérise votre attitude dans la vie en général, veuillez indiquer si vous êtes en accord ou en désaccord avec chacun des énoncés suivants : **[VARIER L'ORDRE DES ÉNONCÉS]**

- | | |
|---|----|
| <input type="checkbox"/> <i>Fortement d'accord</i> | 1 |
| <input type="checkbox"/> <i>Plutôt d'accord</i> | 2 |
| <input type="checkbox"/> <i>Ni d'accord ni en désaccord</i> | 3 |
| <input type="checkbox"/> <i>Plutôt en désaccord</i> | 4 |
| <input type="checkbox"/> <i>Fortement en désaccord</i> | 5 |
| <input type="checkbox"/> <i>Je ne sais pas</i> | 99 |

Q11. Vous devez parfois contourner les règles si vous voulez avancer dans la vie.

Q12. Dans mon cas, tout va habituellement pour le mieux.

2. Principales attitudes à l'égard de l'investissement

Jusqu'ici, nous nous sommes concentrés sur les placements. Nous aimerions maintenant passer à la question de la fraude. Comme vous le savez, ce ne sont pas tous les placements qui sont rentables. Certains placements perdent de la valeur même si ceux qui s'en occupent sont parfaitement intègres et animés de bonnes intentions.

Toutefois, il peut arriver que des personnes vous proposent un placement en vous fournissant de faux renseignements pour tenter de vous voler ou de vous induire en erreur. Il y a fraude si quelqu'un vous fournit intentionnellement de faux renseignements pour vous soutirer de l'argent.

Q13. D'après ce que vous avez lu, vu ou entendu, lesquels des énoncés suivants indiquent une fraude financière potentielle? (Cochez tous les énoncés applicables.)

- | | |
|---|----|
| <input type="checkbox"/> Vous avez été approché par un inconnu | 1 |
| <input type="checkbox"/> Aucune information écrite ne vous est offerte ou on est réticent à vous en fournir | 2 |
| <input type="checkbox"/> On vous incite fortement à agir immédiatement | 3 |
| <input type="checkbox"/> On vous garantit un rendement élevé et peu ou pas de risque | 4 |
| <input type="checkbox"/> On vous affirme que le gouvernement garantit le placement jusqu'à hauteur de 100 000 \$ | 5 |
| <input type="checkbox"/> On vous offre de l'information privilégiée | 6 |
| <input type="checkbox"/> Tous les énoncés précédents [ne pas cocher les autres cases si celle-ci est sélectionnée] | 98 |
| <input type="checkbox"/> Aucun des énoncés précédents [ne pas cocher les autres cases si celle-ci est sélectionnée] | 99 |

[NOUVELLE PAGE EN LIGNE]

[PAGE D'ÉNONCÉS - TOUS LES RÉPONDANTS, sauf ceux du QUÉBEC]

En fait, tous les énoncés ci-dessus sont des indices d'une tentative de fraude, à l'exception dans certains cas de la garantie de 100 000 \$. Un nombre restreint de placements sont assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Tous les autres énoncés (INSÉRER LA LISTE) indiquent une fraude potentielle.

[PAGE D'ÉNONCÉS - RÉPONDANTS DU QUÉBEC seulement]

En fait, tous les énoncés ci-dessus sont des indices d'une tentative de fraude, à l'exception dans certains cas de la garantie de 100 000 \$. Un nombre restreint de placements sont assurés par le fonds d'assurance-dépôts du Québec et par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Tous les autres énoncés (INSÉRER LA LISTE) indiquent une fraude potentielle.

- Q14. Pensez-vous que les fraudeurs...
- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> <i>Se font prendre en général</i> | 1 |
| <input type="checkbox"/> <i>S'en tirent en général</i> | 2 |
| <input type="checkbox"/> <i>Je ne sais pas</i> | 3 |
- Q15. Lorsque des fraudeurs se font prendre, pensez-vous qu'ils...
- | | |
|---|----|
| <input type="checkbox"/> <i>Se font habituellement imposer tout au plus une peine légère</i> | 1 |
| <input type="checkbox"/> <i>Doivent habituellement faire de la prison et/ou payer des amendes élevées</i> | 2 |
| <input type="checkbox"/> <i>Je ne sais pas</i> | 99 |

Pour chacun des énoncés suivants, veuillez indiquer si vous êtes d'accord ou en désaccord : **[VARIER L'ORDRE DES ÉNONCÉS]**

- | | |
|---|----|
| <input type="checkbox"/> <i>Fortement d'accord</i> | 1 |
| <input type="checkbox"/> <i>Plutôt d'accord</i> | 2 |
| <input type="checkbox"/> <i>Ni d'accord ni en désaccord</i> | 3 |
| <input type="checkbox"/> <i>Plutôt en désaccord</i> | 4 |
| <input type="checkbox"/> <i>Fortement en désaccord</i> | 5 |
| <input type="checkbox"/> <i>Je ne sais pas</i> | 99 |

ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA DÉNONCIATION

- Q16. Dénoncer une fraude ou une tentative de fraude apporte plus d'ennuis que d'avantages.
- Q17. Les autorités considèrent la fraude financière aussi sérieusement que les autres actes criminels.
- Q18. Les conséquences de la fraude financière peuvent être aussi graves que celles de crimes comme le vol et les voies de fait.

[FIN DE LA BATTERIE]

3. Expérience des tentatives de fraude financière des investisseurs

Q19. En vous fondant sur ce que vous saviez déjà et sur ce que vous avez lu jusqu'ici, croyez-vous qu'on vous a déjà proposé un placement potentiellement frauduleux?

- Oui* 1 [continuer à Q20]
- Non* 2 [passer à Q29]
- Je ne sais pas* 99 [passer à Q29]

Q20. Pensez-vous avoir été approché par des fraudeurs **au cours des trois (3) dernières années?**

- Oui* 1 [continuer à Q21]
- Non* 2 [passer à Q22]
- Je ne sais pas* 99 [passer à Q22]

Q21. Au cours des trois dernières années, combien de fois pensez-vous qu'on a tenté de vous escroquer au moyen d'un placement frauduleux, si vous excluez les tentatives de fraude par pourriel?

- Jamais – Je n'ai été approché qu'au moyen de pourriels* 1
- Une fois* 2
- Deux fois* 3
- Trois fois* 4
- Quatre fois* 5
- Cinq fois ou plus* 6
- Je ne sais pas* 99

Q22. Avez-vous déjà fait un placement qui s'est révélé frauduleux?

- Oui* 1 [passer à VIC1]
- Non* 2 [SI Q19 (a ou b) = 1, continuer; sinon, passer à Q29]
- Je ne sais pas* 99 [SI Q19 (a ou b) = 1, continuer; sinon, passer à Q29]

TENTATIVES DE FRAUDE [SI Q19a ou Q19b = 1 ET Q22 = 2 ou 99]

Q23. De quelle façon vous a-t-on présenté le placement lors de la dernière tentative de fraude?

- | | |
|---|----|
| <input type="checkbox"/> Par courriel | 1 |
| <input type="checkbox"/> Sur un site Web | 2 |
| <input type="checkbox"/> Un inconnu m'a téléphoné | 3 |
| <input type="checkbox"/> Un inconnu a sonné à la porte | 4 |
| <input type="checkbox"/> Le fraudeur m'a été présenté par un ami, un voisin, un collègue ou un membre de la famille | 5 |
| <input type="checkbox"/> Un conseiller financier me l'a recommandé | 6 |
| <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) _____ | 88 |
| <input type="checkbox"/> Je ne sais pas | 99 |

Q24. Comment qualifieriez-vous la confiance que vous avez accordée à la ou aux personnes qui vous ont proposé le dernier placement frauduleux?

- | | |
|---|----|
| <input type="checkbox"/> Très élevée | 1 |
| <input type="checkbox"/> Plutôt élevée | 2 |
| <input type="checkbox"/> Pas très élevée | 3 |
| <input type="checkbox"/> Pas du tout élevée | 4 |
| <input type="checkbox"/> Je ne sais pas | 99 |

Q25. Avez-vous dénoncé aux autorités cette dernière tentative de fraude financière?

- | | |
|---|---------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | 1 [continuer à Q26] |
| <input type="checkbox"/> Non | 2 [passer à Q28] |
| <input type="checkbox"/> Je ne sais pas | 99 [passer à Q28] |

Q26. À quelles autorités avez-vous dénoncé cette tentative de fraude? **[Cocher tous les énoncés applicables.]**

- | | |
|--|----|
| <input type="checkbox"/> GRC et/ou police provinciale | 1 |
| <input type="checkbox"/> Police locale | 2 |
| <input type="checkbox"/> Mon conseiller financier | 3 |
| <input type="checkbox"/> La personne qui m'a vendu le placement frauduleux | 4 |
| <input type="checkbox"/> La société qui m'a vendu le placement frauduleux | 5 |
| <input type="checkbox"/> Une association du secteur financier, comme l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières ou l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels | 6 |
| <input type="checkbox"/> Mon avocat | 7 |
| <input type="checkbox"/> Le Bureau d'éthique commerciale | 8 |
| <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) _____ | 88 |
| <input type="checkbox"/> Je ne sais pas | 99 |

Q27. Quel est votre niveau de satisfaction à l'égard de la façon dont les autorités ont donné suite à votre dénonciation?

- | | |
|--|----|
| <input type="checkbox"/> Très satisfait | 1 |
| <input type="checkbox"/> Plutôt satisfait | 2 |
| <input type="checkbox"/> Ni satisfait ni insatisfait | 3 |
| <input type="checkbox"/> Plutôt insatisfait | 4 |
| <input type="checkbox"/> Très insatisfait | 5 |
| <input type="checkbox"/> Je ne sais pas | 99 |

[POSER SEULEMENT SI Q26 = 2,99]

Q28. Pourquoi n'avez-vous pas dénoncé cette tentative de fraude?
[RÉPONSE OUVERTE]

[POSER SEULEMENT SI Q22 = 2 ou 99]

Q29. Un de vos amis proches ou un membre de votre famille a-t-il déjà été victime d'une fraude financière?

- | | |
|---|-------------------|
| <input type="checkbox"/> <i>Oui, un membre de la famille</i> | 1 [passer à Q30] |
| <input type="checkbox"/> <i>Oui, un ami proche</i> | 2 [passer à Q30] |
| <input type="checkbox"/> <i>Oui, un ami proche et un membre de la famille</i> | 3 [passer à Q30] |
| <input type="checkbox"/> <i>Non</i> | 4 [passer à Q49] |
| <input type="checkbox"/> <i>Je ne sais pas</i> | 99 [passer à Q49] |

4. Expérience des victimes de fraude

[SEULEMENT SI OUI À Q22]

VIC1. Combien de fois avez-vous été victime d'une fraude financière?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> <i>Une fois</i> | 1 |
| <input type="checkbox"/> <i>Deux fois</i> | 2 |
| <input type="checkbox"/> <i>Entre trois et cinq fois</i> | 3 |
| <input type="checkbox"/> <i>Plus de cinq fois</i> | 4 |

Deux groupes : 1 – victimes à une occasion, 2 – victimes à plus d'une occasion

VIC2. Quand avez-vous été victime pour la dernière fois d'une fraude financière?

- | | |
|--|----|
| <input type="checkbox"/> <i>Au cours des 12 derniers mois</i> | 1 |
| <input type="checkbox"/> <i>Entre les 12 derniers mois et les 3 dernières années</i> | 2 |
| <input type="checkbox"/> <i>Entre 2000 et 2004</i> | 3 |
| <input type="checkbox"/> <i>Dans les années 90</i> | 4 |
| <input type="checkbox"/> <i>Dans les années 80</i> | 5 |
| <input type="checkbox"/> <i>Avant les années 80</i> | 6 |
| <input type="checkbox"/> <i>Je ne sais pas</i> | 99 |

VIC3. [Si VIC1 = 2, 3, 4 : INSÉRER « Pensez à la dernière fois où vous avez été victime de fraude... »] Après vous être rendu compte qu'il s'agissait d'un placement frauduleux, avez-vous pu dénoncer la fraude aux autorités?

- | | |
|---|----|
| <input type="checkbox"/> Oui | 1 |
| <input type="checkbox"/> Non | 2 |
| <input type="checkbox"/> Je ne sais pas | 99 |

VIC4. [SI VIC3 = 2,99] Pourquoi n'avez-vous pas dénoncé la fraude aux autorités?
[RÉPONSE OUVERTE]

VIC5. De quelle façon vous a-t-on présenté le placement frauduleux [SI VIC1 = 2, 3, 4, INSÉRER la dernière fois]?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Par courriel | 1 |
| <input type="checkbox"/> Sur un site Web | 2 |
| <input type="checkbox"/> Un inconnu m'a téléphoné | 3 |
| <input type="checkbox"/> Un inconnu a sonné à la porte | 4 |
| <input type="checkbox"/> Un ami, un voisin, un collègue ou un membre de la famille m'en a parlé | 5 |
| <input type="checkbox"/> Un conseiller financier me l'a recommandé | 6 |

VIC6. Comment qualifieriez-vous la confiance que vous avez accordée à la ou aux personnes qui vous ont proposé ce [SI VIC1 = 2, 3, 4, INSÉRER dernier] placement?

- | | |
|---|----|
| <input type="checkbox"/> Très élevée | 1 |
| <input type="checkbox"/> Plutôt élevée | 2 |
| <input type="checkbox"/> Pas très élevée | 3 |
| <input type="checkbox"/> Pas du tout élevée | 4 |
| <input type="checkbox"/> Je ne sais pas | 99 |

Veuillez indiquer si vous vous trouviez dans l'une des situations suivantes la dernière fois qu'on vous a proposé un placement qui s'est révélé frauduleux. [VARIER L'ORDRE DES ÉNONCÉS]

- | | |
|---|----|
| <input type="checkbox"/> Oui | 1 |
| <input type="checkbox"/> Non | 2 |
| <input type="checkbox"/> Je ne sais pas | 99 |

- VIC7. Maladie grave (dont un membre de votre famille immédiate ou vous-même étiez atteint)
- VIC8. Perte d'emploi
- VIC9. En cours de divorce ou de séparation
- VIC10. Départ à la retraite récent
- VIC11. Départ à la retraite dans un proche avenir (dans les cinq prochaines années)
- VIC12. Rentrée d'argent importante, par exemple un héritage

FIN DE LA BATTERIE

VIC13. Avez-vous parlé du placement qui vous était proposé à des amis ou à des membres de votre famille?

- | | |
|--|--------------------|
| <input type="checkbox"/> <i>Oui</i> | 1 [continuer] |
| <input type="checkbox"/> <i>Non</i> | 2 [passer à VIC15] |
| <input type="checkbox"/> <i>Je ne sais pas</i> | 99 |

VIC14. Est-ce que certains de vos amis ou certains membres de votre famille à qui vous avez parlé du **[SI VIC1 = 2, 3, 4, INSÉRER dernier]** placement qui s'est révélé frauduleux ont investi eux aussi?

- | | |
|--|----|
| <input type="checkbox"/> <i>Oui</i> | 1 |
| <input type="checkbox"/> <i>Non</i> | 2 |
| <input type="checkbox"/> <i>Je ne sais pas</i> | 99 |

VIC15. Combien d'argent avez-vous investi dans ce **[SI VIC1 = 2, 3, 4, INSÉRER dernier]** placement frauduleux?

- | | |
|---|----|
| <input type="checkbox"/> <i>Moins de 1 000 \$</i> | 1 |
| <input type="checkbox"/> <i>Entre 1 000 \$ et moins de 5 000 \$</i> | 2 |
| <input type="checkbox"/> <i>Entre 5 000 \$ et moins de 10 000 \$</i> | 3 |
| <input type="checkbox"/> <i>Entre 10 000 \$ et moins de 25 000 \$</i> | 4 |
| <input type="checkbox"/> <i>Entre 25 000 \$ et 50 000 \$</i> | 5 |
| <input type="checkbox"/> <i>Plus de 50 000 \$</i> | 6 |
| <input type="checkbox"/> <i>Je ne sais pas</i> | 99 |

VIC16. Avez-vous réussi à récupérer une partie de la somme que vous avez investie dans le [SI VIC1 = 2, 3, 4, **INSÉRER dernier**] placement frauduleux? Dans l'affirmative, combien?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Je n'ai rien récupéré | 1 |
| <input type="checkbox"/> Moins de 10 % de la somme investie | 2 |
| <input type="checkbox"/> Entre 10 % et 24 % de la somme investie | 3 |
| <input type="checkbox"/> Entre 25 % et 49 % de la somme investie | 4 |
| <input type="checkbox"/> Entre 50 % et 74 % de la somme investie | 5 |
| <input type="checkbox"/> Entre 75 % et 99 % de la somme investie | 6 |
| <input type="checkbox"/> J'ai tout récupéré | 7 |

VIC17. Quelles conséquences le [SI VIC1 = 2, 3, 4, **INSÉRER dernier**] placement frauduleux a-t-il eues sur vos finances personnelles?

- | | |
|---|----|
| <input type="checkbox"/> Des conséquences extrêmement importantes | 1 |
| <input type="checkbox"/> Des conséquences importantes | 2 |
| <input type="checkbox"/> Des conséquences modérées | 3 |
| <input type="checkbox"/> Très peu de conséquences | 4 |
| <input type="checkbox"/> Pas de conséquences sur ce plan | 5 |
| <input type="checkbox"/> Je ne sais pas | 99 |

VIC18. [SI VIC3 = 1] À quelles autorités avez-vous dénoncé cette fraude?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> GRC et/ou police provinciale | 1 |
| <input type="checkbox"/> Police locale | 2 |
| <input type="checkbox"/> Mon conseiller financier | 3 |
| <input type="checkbox"/> La personne qui m'a vendu le placement | 4 |
| <input type="checkbox"/> La société qui m'a vendu le placement | 5 |
| <input type="checkbox"/> Une association du secteur financier, comme l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières ou l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels | 6 |
| <input type="checkbox"/> Mon avocat | 7 |
| <input type="checkbox"/> Le Bureau d'éthique commerciale | 8 |

- Autre (veuillez préciser) _____ 88
- Je ne sais pas 99

VIC19. Quel est votre niveau de satisfaction à l'égard de la façon dont les autorités ont donné suite à votre dénonciation?

- Très satisfait 1
- Plutôt satisfait 2
- Ni satisfait ni insatisfait 3
- Plutôt insatisfait 4
- Très insatisfait 5
- Je ne sais pas 99 [PASSER À VIC21]

VIC20. (SI SATISFAIT OU INSATISFAIT) Veuillez préciser pourquoi. [RÉPONSE OUVERTE]

VIC21. Cochez parmi les énoncés suivants ceux qui décrivent votre situation personnelle au moment où vous avez été victime de fraude? (VEUILLEZ COCHER TOUS LES ÉNONCÉS APPLICABLES.)

- J'habitais avec un conjoint
- J'habitais avec des membres de ma famille (autres qu'un conjoint)
- J'avais des conversations avec les membres de ma famille (autres qu'un conjoint) ou je leur rendais visite au moins une fois par semaine
- J'avais un ou plusieurs amis proches (autres que des membres de ma famille) avec qui je discutais de mes problèmes et de mes projets
- Aucun de ces énoncés [exclut les autres options si coché]

VIC22. À l'aide de l'échelle ci-dessous, veuillez indiquer jusqu'à quel point les énoncés suivants correspondent à votre opinion.

1. Il n'y a rien que j'aurais pu faire pour éviter d'être victime de la dernière fraude financière.

PROGRAMME : 2-4; 3 intitulé « Neutre », à titre de cases d'options

5. J'estime que j'ai été victime de cette dernière fraude par ma faute.

99. Je ne sais pas.

Veillez indiquer si vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants.

- | | |
|---|----|
| <input type="checkbox"/> <i>Fortement d'accord</i> | 1 |
| <input type="checkbox"/> <i>Plutôt d'accord</i> | 2 |
| <input type="checkbox"/> <i>Ni d'accord ni en désaccord</i> | 3 |
| <input type="checkbox"/> <i>Plutôt en désaccord</i> | 4 |
| <input type="checkbox"/> <i>Fortement en désaccord</i> | 5 |
| <input type="checkbox"/> <i>Je ne sais pas</i> | 99 |

[PERMUTER LES ÉNONCÉS]

VIC23. Depuis qu'on m'a convaincu d'investir dans un placement qui s'est révélé frauduleux, je n'ai aucune confiance en la façon dont les placements sont gérés et réglementés au pays.

[SI VIC3 = Oui]

VIC24. Étant donné la manière dont les autorités ont donné suite à ma dénonciation concernant la fraude financière, je n'ai aucune confiance en la façon dont les placements sont gérés et réglementés au pays.

5. Conséquences sociales de la fraude [LES VICTIMES ET LEUR ENTOURAGE]

Nous aimerions maintenant vous poser quelques questions sur l'expérience que vous avez de la fraude en matière de placement.

[DANS CETTE RUBRIQUE : UTILISER « MOI » OU UN TERME ÉQUIVALENT SI Q22 = 1 ET VIC13 = 1; UTILISER « LA VICTIME » OU UN TERME ÉQUIVALENT SI Q29 = 1]

NOTA : SI Q22 = 1 ET QU'AUCUNE CASE N'EST COCHÉE À VIC21, PASSER À Q32

Q30. Veuillez indiquer si vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant : Après la fraude, [j'ai/la victime a] bénéficié en général du soutien de [mes/ses] proches, ce qui [m'a aidé(e)/l'a aidée] à [me/se] remettre de la perte que [j'ai/qu'elle a] subie.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> <i>Fortement d'accord</i> | 1 |
| <input type="checkbox"/> <i>Plutôt d'accord</i> | 2 |
| <input type="checkbox"/> <i>Ni d'accord ni en désaccord</i> | 3 |
| <input type="checkbox"/> <i>Plutôt en désaccord</i> | 4 |
| <input type="checkbox"/> <i>Fortement en désaccord</i> | 5 |

FIN DE LA BATTERIE

[SI Q22 = 1 OU Q29 = 1]

Q31. Quelles conséquences la fraude a-t-elle eues sur [vos relations/les relations de la victime] avec les amis et la famille?

[RÉPONSE OUVERTE]

CONSÉQUENCES SOCIALES

Diriez-vous que la perte que [vous avez/la victime a] subie en raison de la fraude a contribué à l'une des **situations** suivantes?

- | | |
|---|----|
| <input type="checkbox"/> <i>Oui, tout à fait</i> | 1 |
| <input type="checkbox"/> <i>Oui, dans une certaine mesure</i> | 2 |
| <input type="checkbox"/> <i>Très peu</i> | 3 |
| <input type="checkbox"/> <i>Pas du tout</i> | 4 |
| <input type="checkbox"/> <i>Ne s'applique pas</i> | 96 |

[VARIER L'ORDRE DES ÉNONCÉS]

- Q32. Séparation ou divorce
- Q33. Perte d'emploi
- Q34. Perte d'amis
- Q35. Diminution de la participation à des activités sociales
- Q36. Diminution de la participation à des activités familiales

- Q37. Diminution de la participation à des activités de bénévolat
- Q38. Moins disposé qu'avant à effectuer des placements
- Q39. Moins disposé qu'avant à faire confiance aux autres

[FIN DE LA BATTERIE]

CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ

Diriez-vous que la perte que [vous avez/la victime a] subie en raison de la fraude a contribué à l'un des **problèmes liés à la santé** suivants?

- | | |
|---|----|
| <input type="checkbox"/> <i>Oui, tout à fait</i> | 1 |
| <input type="checkbox"/> <i>Oui, dans une certaine mesure</i> | 2 |
| <input type="checkbox"/> <i>Très peu</i> | 3 |
| <input type="checkbox"/> <i>Pas du tout</i> | 4 |
| <input type="checkbox"/> <i>Ne s'applique pas</i> | 96 |

[VARIER L'ORDRE DES ÉNONCÉS]

- Q40. Augmentation du stress
- Q41. Crises de panique ou d'anxiété
- Q42. Très fort sentiment de perte ou d'isolement
- Q43. Gain/perte de poids très important(e)
- Q44. Dépression
- Q45. Augmentation des sentiments ou des manifestations de colère
- Q46. Plus souvent malade

[FIN DE LA BATTERIE]

Q47. **[SI Q22 = 1]** Êtes-vous d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant : Je subis encore les conséquences de la fraude dont j'ai été victime.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> <i>Fortement d'accord</i> | 1 |
| <input type="checkbox"/> <i>Plutôt d'accord</i> | 2 |

<input type="checkbox"/> <i>Ni d'accord ni en désaccord</i>	3
<input type="checkbox"/> <i>Plutôt en désaccord</i>	4
<input type="checkbox"/> <i>Fortement en désaccord</i>	5
<input type="checkbox"/> <i>Je ne sais pas</i>	99

Q48. [SI Q22 = 1] Êtes-vous d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant : Je crois que je ne pourrai jamais me remettre de la fraude dont j'ai été victime.

<input type="checkbox"/> <i>Fortement d'accord</i>	1
<input type="checkbox"/> <i>Plutôt d'accord</i>	2
<input type="checkbox"/> <i>Ni d'accord ni en désaccord</i>	3
<input type="checkbox"/> <i>Plutôt en désaccord</i>	4
<input type="checkbox"/> <i>Fortement en désaccord</i>	5
<input type="checkbox"/> <i>Je ne sais pas</i>	99

6. Questions portant sur les autorités provinciales en valeurs mobilières [TOUS LES RÉPONDANTS]

Q49. Y a-t-il un organisme provincial responsable de la réglementation des placements de valeurs mobilières dans votre province?

<input type="checkbox"/> <i>Oui</i>	1
<input type="checkbox"/> <i>Non</i>	2
<input type="checkbox"/> <i>Je ne sais pas</i>	99

NOUVELLE PAGE

Q50. En fait, il y a un organisme provincial responsable de la réglementation des placements au/en/à INSÉRER LE NOM DE LA PROVINCE, qui est appelé l'/la INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISME DE RÉGLEMENTATION. Maintenant que nous avons nommé l'/la INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISME DE RÉGLEMENTATION, cet organisme vous est-il familier?

<input type="checkbox"/> <i>Très familier</i>	1
<input type="checkbox"/> <i>Assez familier</i>	2
<input type="checkbox"/> <i>Pas très familier</i>	3

Je n'avais jamais entendu parler de cet organisme

4 [passer à Q52]

Q51. Avez-vous une opinion favorable ou défavorable à l'égard de l'/la INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISME DE RÉGLEMENTATION?

- | | |
|--|----|
| <input type="checkbox"/> Très favorable | 1 |
| <input type="checkbox"/> Plutôt favorable | 2 |
| <input type="checkbox"/> Ni favorable ni défavorable | 3 |
| <input type="checkbox"/> Plutôt défavorable | 4 |
| <input type="checkbox"/> Très défavorable | 5 |
| <input type="checkbox"/> Je ne sais pas | 99 |

Q52. Veuillez indiquer si l'énoncé suivant est vrai ou faux : L'/La INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISME DE RÉGLEMENTATION peut interdire aux fraudeurs de vendre des placements dans la province.

- | | |
|---|----|
| <input type="checkbox"/> Vrai | 1 |
| <input type="checkbox"/> Faux | 2 |
| <input type="checkbox"/> Je ne sais pas | 99 |

Voici une liste de mesures que l'/la INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISME DE RÉGLEMENTATION pourrait prendre. Veuillez indiquer l'importance que vous accordez à chacune de ces mesures.

- | | |
|--|----|
| <input type="checkbox"/> Extrêmement important | 1 |
| <input type="checkbox"/> Très important | 2 |
| <input type="checkbox"/> Plutôt important | 3 |
| <input type="checkbox"/> Pas très important | 4 |
| <input type="checkbox"/> Pas du tout important | 5 |
| <input type="checkbox"/> Je ne sais pas | 99 |

[VARIER L'ORDRE DES ÉNONCÉS]

Q53. Établir les règles applicables au secteur financier dans la province.

Q54. Emprisonner quiconque enfreint les règles.

Q55. Interdire à quiconque enfreint les règles de vendre des placements.

Q56. Sensibiliser les investisseurs pour qu'ils puissent mieux se protéger contre la fraude.

[FIN DE LA BATTERIE]

[POUR GROUPEZ LES DONNÉES EN FONCTION DE LA PROPRIÉTÉ, AU BESOIN]

Nous avons deux dernières questions à vous poser pour les besoins de l'étude.

Q57. Êtes-vous propriétaire ou locataire de votre domicile?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> <i>Propriétaire</i> | 1 |
| <input type="checkbox"/> <i>Locataire</i> | 2 |

Q58. Dans quelle catégorie parmi les suivantes se situe le revenu annuel avant impôt de votre ménage?

- | | |
|---|----|
| <input type="checkbox"/> <i>Moins de 20 000 \$</i> | 1 |
| <input type="checkbox"/> <i>De 20 000 \$ à moins de 40 000 \$</i> | 2 |
| <input type="checkbox"/> <i>De 40 000 \$ à moins de 60 000 \$</i> | 3 |
| <input type="checkbox"/> <i>De 60 000 \$ à moins de 80 000 \$</i> | 4 |
| <input type="checkbox"/> <i>De 80 000 \$ à moins de 100 000 \$</i> | 5 |
| <input type="checkbox"/> <i>100 000 \$ et plus</i> | 6 |
| <input type="checkbox"/> <i>Je préfère ne pas répondre à cette question</i> | 98 |

Merci - conclusion

Merci! Vous avez répondu à toutes les questions du sondage. Nous vous avons inscrit au tirage pour la chance de gagner un grand prix de 1 000 \$ OU un des deux (2) prix de 500 \$ chacun OU un des dix (10) prix de 100 \$ chacun. Les gagnants seront informés par courriel mercredi, le 15 août 2007.

Pour en apprendre davantage sur les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), visitez: www.csa-acvm.ca